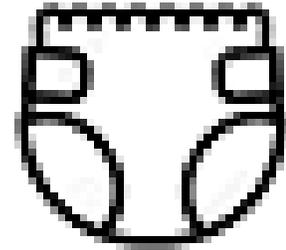


Programme incitatif pour les couches lavables 2021

Conditions d'admissibilité au programme

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- L'achat doit avoir été fait maximum six (6) mois avant la naissance et jusqu'à 365 jours suivant la naissance de l'enfant;
- Le parent doit résider sur le territoire de Mirabel;
- L'enfant doit être né après le 15 décembre 2020;
- Une seule demande par enfant sera accordée. Pour les naissances multiples, une demande doit être faite par enfant.



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Fournir une copie du reçu d'achat des couches lavables;
- Fournir une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- Fournir une copie du permis de conduire du parent;
- Le montant du remboursement sera de l'ordre de 50% pour un montant maximal de 125\$ (avant taxes), excluant les accessoires;
- Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés, par la poste ou par courriel :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
COUCHES LAVABLES 2021
8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7N 2V8

OU

a.millette@mirabel.ca

Objet : Couches Lavables 2021

Les demandes seront traitées une fois par mois.

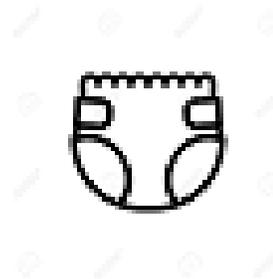
Les places sont limitées. Aucun remboursement ne sera fait au-delà du montant maximal autorisé.

Programme incitatif pour les couches lavables 2021
Formulaire de demande de subvention

Prénom et nom du parent :	
Adresse (incluant le code postale) :	
Téléphone :	
Courriel :	
Prénom et nom de l'enfant :	
Date de naissance de l'enfant :	
Date de la (ou des) facture (s) :	
Montant de la (ou des) facture (s) :	

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE AU FORMULAIRE :

- Copie du certificat de naissance de l'enfant
- Copie du permis de conduire du parent
- Copie de la (ou des) preuves d'achat



Signature :	
Date :	